



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 11 -  
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

### ADHÉSION AU SOCLE DE COMPÉTENCES DU CENTRE DE GESTION DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE - CONVENTION PLURIANNUEL ET TAUX DE PARTICIPATION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

#### Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

ADHÉSION AU SOCLE DE COMPÉTENCES DU CENTRE DE GESTION DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE - CONVENTION PLURIANNUELLE ET TAUX DE PARTICIPATION

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le livre VIII de la partie législative,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG53) en date du 23 novembre 2021,

Considérant que la ville de Laval bénéficie, par voie de convention avec le Centre de gestion départemental de la Mayenne (CDG53), des prestations concernant le secrétariat du conseil médical et une assistance juridique statutaire,

Que la convention précédente s'achevant au 31 décembre 2021, le CDG53 a proposé à la ville de Laval, le 18 juillet 2022, une nouvelle convention pluriannuelle, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, ainsi que de nouvelles conditions tarifaires,

Que l'adhésion au socle commun de compétences du CDG53 permet à la ville de Laval de répondre aux exigences réglementaires relatives au conseil médical et à la publication de ses offres d'emploi sur la plateforme nationale « emploi-public-territorial.fr »,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval adhère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2024, au socle de compétences du CDG53 tel que décliné dans la convention 2022-2024 portant adhésion de la ville de Laval aux prestations du socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne.

Article 2

La ville de Laval acte le taux d'adhésion de 0,070 % de la masse salariale n-1 défini pour la collectivité en contrepartie de ces prestations.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer, dans ce cadre, la convention avec le Centre de gestion départemental de la Mayenne, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Georges Poirier, Geoffrey Begon, Laurent Paviot, Marie Boisgontier, Marjorie François, Christine Droguet et Samia Sultani ne prennent pas part au vote, en tant que membres du conseil d'administration du Centre de gestion départemental de la Mayenne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault